

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le 6 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue **le 5 novembre 2018** à 19h30, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents : Monsieur Gerald Badger Monsieur Charles Brochu
 Monsieur Eric Courteau Madame Sylvie Giroux
 Monsieur Fernand Leclerc Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Madame Claudette Lapointe, directrice générale est aussi présente.

----- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

La directrice générale déclare avoir reçu les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil et les dépose à cette séance.

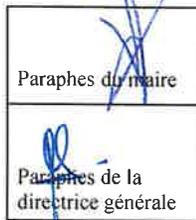
2018-198 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en jumulant les point 8.14 et 8.15 pour n'en faire qu'un point, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er octobre 2018
4. Correspondance
5. Divers comités (S/O)
6. Finance
 - 6.1 Présentation des comptes à payer
 - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
 - 6.4 Demande de transferts budgétaires
 - 6.5 Dépôt des états comparatifs pour les 9 premiers mois de l'année 2018, article 176.4 du C.M.
7. Avis de motion, Adoption de règlement et dispense de lecture
 - 7.1 Adoption du règlement numéro 555 visant à limiter la vitesse sur le chemin De la Rivière et présentation du projet de règlement
 - 7.2 Adoption du règlement numéro 556 visant à limiter la vitesse sur le chemin De la Rivière et présentation du projet de règlement
8. Affaires nouvelles et suivies
 - 8.1 Renouvellement de la politique du gestionnaire des employés municipaux
 - 8.2 Approbation de la soumission des travaux de déneigement pour le chemin Knowles
 - 8.3 Journal l'Ardoise – Nouvelles contributions
 - 8.4 Approbation des dépenses pour les travaux d'asphalte sur les 2ème et 4ème Avenues pour l'obtention de la subvention gouvernementale
 - 8.5 MRC du Val-Saint-François - Renouvellement de l'Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour l'an 2019
 - 8.6 Opération Nez Rouge – Demande de dons
 - 8.7 École du Plein cœur – Demande de dons pour l'embellissement de sa cour d'école
 - 8.8 École du Plein cœur – Demande de commandite pour collations nutritives
 - 8.9 Trio Desjardins 2019 – Demande de participation 2019
 - 8.10 Les Ballets classiques – Demande de commandite
 - 8.11 Autorisation pour l'achat d'une remorque
 - 8.12 Gouttières à l'arrière du bâtiment du bureau municipal
 - 8.13 Immigration
 - 8.14 Commission scolaire des Sommets – Consultation du plan triennal

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



- 8.15 ~~Commission scolaire des Sommets~~ – Bâtiments de l'École Le Tremplin
 - 8.16 Centre d'action bénévole – Demande de contribution financière
 - 8.17 Énergir – Autorisation de passage de conduite de gaz sur les chemins Plante et Steel Plante et émission de nos conditions envisagées
 - 8.18 Ville de Richmond – Demande de collaboration pour la réalisation d'une étude menant à un positionnement stratégique pour le développement économique et nomination d'un représentant pour participer à ce projet
 - 8.19 Varia
- 9 Rapport des activités de Monsieur le Maire
- 10 Période de questions pour le public
- 11 Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : 3 décembre 2018

2018-199 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration, le tout selon les bons vœux du conseil.

2018-200 FINANCE

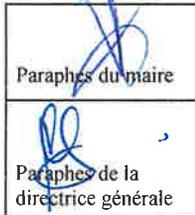
2018-200-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement que les comptes à payer au montant de 133 035,39\$, tels que présentés aux membres du conseil, soient autorisés à être déboursés.

2018-200-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu unanimement d'entériner les dépenses incompressibles au montant de 117 225,30\$, en y ajoutant le fournisseur numéro 1004 au montant de 100\$ et autoriser les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 2 655,00\$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



2018-200-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement que les frais de déplacements au montant de 247,36\$ soient autorisés à être déboursés. D'entériner les versements des salaires nets pour le mois d'octobre 2018 au montant de 11 736,04\$ et les déductions à la source du mois de septembre 2018, au montant de 7 391,61\$.

2018-200-4 DEMANDE DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

La liste des transferts budgétaires a été déposée à la table du conseil.

Dispense de lecture est donnée car la liste a été remise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement d'accepter la liste des transferts budgétaires au montant de 74 947,85\$.

2018-200-5 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS POUR LES 9 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2018

L'état comparatif des activités financières de fonctionnement pour la période de 9 mois terminée le 30 septembre 2018 a été déposé à la table du conseil et pour le public.

La directrice générale donne les résultats sommaires des écarts comparatifs de 2017 à 2018.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu unanimement d'accepter l'état comparatif des activités financières de fonctionnement 2017 versus 2018.

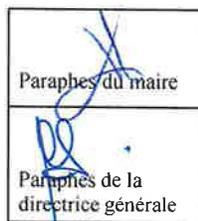
2018-201 ADOPTION DE RÈGLEMENT

2018-201-1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 555 VISANT À LIMITER LA VITESSE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement:

QUE le règlement portant le numéro 555 soit et est adopté à ce jour, tel que décrit ci-bas :

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE CLEVELAND

RÈGLEMENT 555

CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE le paragraphe 4o du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du projet du règlement ont été donnés à une séance régulière du conseil tenue le 1^{er} octobre 2018 ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement que le règlement numéro 555 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de : Règlement concernant les limites de vitesse du **chemin De la Rivière**.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

Sur le chemin De la Rivière (Chaînage débutant à l'intersection de la Route 143)

- a) excédant 80 km/h, du chaînage 000 + 000,0 à 001 + 800,0 ;
- b) excédant 70 km/h, du chaînage 001 + 800,01 à 002 + 700,0;
- c) excédant 50 km/h, du chaînage 002 + 700,01 à 003 + 000,0;

ARTICLE 3

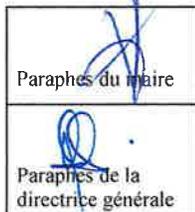
La signalisation appropriée sera installée par le service de voirie de la municipalité;

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ, ce 5^{ième} jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit (05-11-2018)


HERMAN HERBERS
Maire


CLAUDETTE LAPOINTE
Directrice générale et secrétaire
trésorière

Avis de motion et présentation du projet de règlement :
Adoption du règlement :
Avis public d'entrée en vigueur - Affichage :

1^{er} octobre 2018
5 novembre 2018
6 novembre 2018

2018-201-2 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 556 VISANT À
LIMITER LA VITESSE SUR LE CHEMIN HEALY ET
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement:

QUE le règlement portant le numéro 556 soit et est adopté à ce jour, tel que décrit ci-bas :

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE CLEVELAND

RÈGLEMENT 556

CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DU CHEMIN HEALY

ATTENDU QUE le paragraphe 40 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

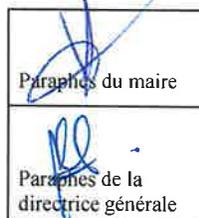
ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du projet du règlement ont été donnés à une séance régulière du conseil tenue le 1^{er} octobre 2018 ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement que le règlement numéro 556 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse du **chemin Healy**.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



ARTICLE 2

Sur le chemin Healy (Chaînage débutant à l'intersection de la Route 116)

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 50 km/h, du chaînage 000 + 000,0 à 001 + 200,0;
- b) excédant 70 km/h, du chaînage 001 + 200,01 à 004 + 000,0 ;

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le service de voirie de la municipalité;

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication prévue le (à compléter par la municipalité).

ADOPTÉ, ce 5^{ème} jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit (05-11-2018)


HERMAN HERBERS
Maire


CLAUDETTE LAPOINTE
Directrice générale et secrétaire trésorière

Avis de motion et présentation du projet de règlement :
Adoption du règlement :
Avis public d'entrée en vigueur - Affichage :

1^{er} octobre 2018
5 novembre 2018
6 novembre 2018

AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

2018-202 RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE DU GESTIONNAIRE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement d'accepter le renouvellement de la politique du gestionnaire tel que modifiée, valide du 2 novembre 2018 au 1^{er} novembre 2021.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite politique du gestionnaire.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



2018-203 APPROBATION DE LA SOUMISSION DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT POUR LE CHEMIN KNOWLES

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par invitation à une demande de soumission pour les travaux de déneigement sur le chemin Knowles pour une période d'un an ou trois ans, auprès de monsieur James Knowles;

ATTENDU QUE monsieur James Knowles propose un contrat d'un an au montant de 1 900\$ taxes incluses pour la saison 2018-2019;

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu unanimement que la soumission de monsieur James Knowles soit acceptée au montant de 1 900,00\$ taxes incluses, le tout tel que soumis pour les travaux de déneigement du chemin Knowles, saison hivernale 2018-2019.

Les paiements pour ces travaux seront effectués aux dates suivantes :

20 décembre 2018	950,00 \$
15 mai 2019	950,00 \$

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat avec cet entrepreneur.

2018-204 JOURNAL L'ARDOISE – NOUVELLES CONTRIBUTIONS

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement d'accepter, à compter de 2019, la nouvelle cotisation de 2 143,80\$ du Journal L'Ardoise, payable par trimestre au montant de 535,95\$, en autant que toutes les municipalités soient participantes à ce changement.

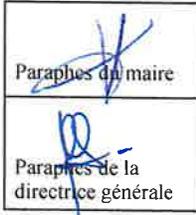
2018-205 APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTE SUR LES 2^{ÈME} ET 4^{ÈME} AVENUE POUR L'OBTENTION DE LA SUBVENTION GOUVERNEMENTALE

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'asphalte exécutés sur les 2^{ème} et 4^{ème} Avenues, pour un montant subventionné de 35 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses, sur une partie des 2^{ème} et 4^{ème} Avenues, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2018-206 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – RENOUELEMENT DE
L’ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D’URBANISME ET DE
GÉOMATIQUE POUR L’AN 2019**

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d’urbanisme et de géomatique pour une période d’un an, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d’urbanisme et de cartographique;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

- Ressource rédaction et support conseil : 50\$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 30\$/heure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement:

QUE la municipalité du Canton de Cleveland adhère à l’entente intermunicipale en matière d’urbanisme et de géomatique, aux conditions ci-dessus mentionnées, selon les recommandations prévues par la MRC du Val-Saint-François dans la correspondance du 22 octobre 2018.

DE réserver un montant de 1 800\$ au budget 2019 selon la répartition suivante : 36 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 15 heures pour la ressource cartographique et support technique.

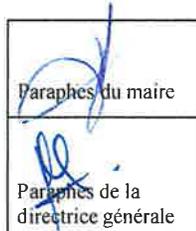
2018-207 OPÉRATION NEZ ROUGE – DEMANDE DE DONS

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement d’autoriser un don au montant de 150\$ à Opération Nez Rouge. Que la dépense de 100\$ prévu au budget 2018 pour cet organisme soit déboursée et que la dépense supplémentaire de 50\$ non prévue au budget 2018 soit puisée dans le poste « Dons-Divers ».

**2018-208 ÉCOLE DU PLEIN CŒUR – DEMANDE DE DONS POUR
L’EMBELLISSEMENT DE SA COUR D’ÉCOLE**

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement de réserver un montant de 500\$ au budget dons 2019 pour le projet de l’embellissement de la cour de l’école du Plein Cœur. Cette contribution est conditionnelle à ce que la subvention demandée par l’école soit accordée par la Commission Scolaire, dans le cadre de la mesure de l’embellissement des cours d’école du MÉES.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



Monsieur Éric Courteau quitte la réunion à 20h00

Monsieur Éric Courteau est de retour à 20h02

**2018-209 ÉCOLE DU PLEIN CŒUR – DEMANDE DE COMMANDITE POUR
COLLATIONS NUTRITIVES**

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement d'autoriser un don au montant de 200\$ pour les collations nutritives à l'école primaire du Plein cœur. Que cette dépense non prévue au budget 2018 soit puisée dans le poste « Dons-Divers ».

2018-210 TRIO DESJARDINS 2019 – DEMANDE DE PARTICIPATION 2019

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu unanimement d'autoriser la participation au Trio Desjardins 2019 avec un montant de 500\$ à inscrire dans la liste des dons 2019 lors de l'adoption du budget 2019.

2018-211 LES BALLETS CLASSIQUES – DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu unanimement d'autoriser un don au montant de 100\$ pour la publicité « Valse de fleurs ». Que cette dépense non prévue au budget 2018 soit puisée dans le poste « Dons-Divers ».

2018-212 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE

Il est proposé par le conseiller Éric Courteau, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une remorque de 5' X 10' incluant l'option du coffre en aluminium chez Remorques Laroche au coût de 3 205 \$ plus taxes, tel que présenté dans sa soumission datée du 1^{er} novembre 2018. Cette dépense sera payée avec les excédents du budget 2018.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



2018-213 GOUTTIÈRES À L'ARRIÈRE DU BÂTIMENT DU BUREAU MUNICIPAL

- ATTENDU QUE** l'ancienne partie arrière du bâtiment municipal ne possède pas de gouttières et des arrêts de glace;
- ATTENDU QUE** la municipalité a dû faire réparer l'arrière du bâtiment à cause d'infiltration d'eau;
- ATTENDU QUE** l'installation de ces gouttières évitera des problèmes futurs;
- ATTENDU QUE** des soumissions ont été demandées auprès de deux entreprises;

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu unanimement d'autoriser l'installation de gouttières et d'arrêts de glace par la compagnie Les Gouttières Collins-Bellerose au montant de 2 550\$ plus taxes, tel que présenté dans sa soumission datée du 6 novembre 2018.

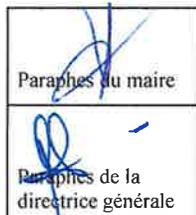
La directrice était autorisée à une dépense au maximum de 3000\$ pour ces travaux.

2018-214 IMMIGRATION

- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a embauché une agente de mobilisation et de développement en immigration;
- ATTENDU QUE** les municipalités du Canton de Melbourne, du Canton de Cleveland et la Ville de Richmond constatent que les entreprises établies sur le territoire de la région de Richmond vivent une pénurie de main-d'œuvre;
- ATTENDU QUE** la Ville de Richmond se prévaut des services de l'agente pour créer un noyau d'accueil et préparer des stratégies de recrutement de bénévoles pour l'aide à l'accueil et à l'établissement des nouveaux arrivants;
- ATTENDU QUE** l'objectif est de permettre le développement d'une expertise pour mieux cerner les enjeux d'immigration, la création de communautés plus accueillantes pour faciliter l'établissement durable des nouveaux arrivants et l'attraction des personnes immigrantes pour combler les emplois disponibles.
- ATTENDU QUE** la Ville de Richmond, le Canton de Melbourne et le Canton de Cleveland ont participé à différentes rencontres avec l'agente de mobilisation et de développement en immigration, pour discuter de notre positionnement face à notre implication;
- ATTENDU QUE** l'entente en immigration bénéficie des contributions financières accordées en vertu du Programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et du Fonds d'appui au rayonnement des régions du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement de donner notre soutien à la Ville de Richmond pour l'immigration, en participant aux rencontres, en donnant notre appui aux responsables des comités. La municipalité du Canton de Cleveland ne s'impliquera pas financièrement.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



2018-215 COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS – CONSULTATION DU PLAN TRIENNAL

ATTENDU QUE la commission Scolaire des Sommets a transmis à la municipalité du Canton de Cleveland, son plan triennal pour consultation et des dossiers particuliers en lien avec celui-ci;

ATTENDU QUE ce processus de consultation annuel prévoit que chaque municipalité desservie par la Commission scolaire des Sommets peut donner son avis au conseil des commissaires au sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland ont pris connaissance du plan triennal 2019-2020 à 2021-2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland ont pris connaissance du dossier particulier en lien avec le maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins, soit les écoles primaires Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers de la municipalité du Canton de Cleveland, d'autoriser la directrice générale à émettre une opinion en notre nom, soit :

EN DÉSACCORD avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022 pour les raisons suivantes : nous demandons à la Commission Scolaire des sommets de se départir des anciens immeubles abandonnés et désuets de l'école Le Tremplin de Richmond, Pavillon 1 et 2, situés au 359 rue Adam à Richmond et au 450 rue Gouin à Richmond et de les céder à la Ville de Richmond. Les bâtiments pourraient être démolis et de nouveaux projets pourraient être mis en valeur à la Ville de Richmond. Nous recommandons donc, à ce que les immeubles soient vendus à la Ville de Richmond;

EN ACCORD avec le dossier A – Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et mois, soit les écoles primaires Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes.

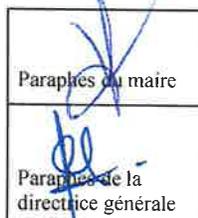
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande de contribution financière puisqu'elle verse déjà 1000\$ pour la popotte roulante.

2018-216 ÉNERGIR – AUTORISATION DE PASSAGE DE CONDUITE DE GAZ SUR LES CHEMINS PLANTE ET STEEL PLANTE ET ÉMISSION DE NOS CONDITIONS ENVISAGÉES

ATTENDU QU' une demande de passage sur nos infrastructures des chemins Plante et Steel Plante a été demandée par ÉNERGIR;

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



- ATTENDU QU'** une rencontre a eu lieu le 19 septembre avec les responsables d'ÉNERGIR pour la présentation du projet;
- ATTENDU QUE** le passage du pipeline sur nos infrastructures facilitera et aura comme effet de minimiser énormément les coûts de construction, d'ingénierie et affectera énormément l'échéancier des travaux pour ÉNERGIR;
- ATTENDU QUE** nous encourageons le développement durable aux profits de tous et surtout pour le parc industriel de Richmond;
- ATTENDU QUE** notre Municipalité ne recevra pas directement les retombées du passage du pipeline;
- ATTENDU QUE** l'impact durant les travaux est surtout dérangerant pour nos citoyens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Éric Courteau et résolu unanimement d'accepter le passage du pipeline par **ÉNERGIR** sur nos infrastructures du chemin Plante et Steel Plante, conditionnel à ce que :

- ÉNERGIR verse, à la municipalité du Canton de Cleveland, une compensation de 42 000\$, dès le début des travaux. Cette somme sera investit dans un Fonds de parcs;
- ÉNERGIR donne un préavis sur le début des travaux et l'échéancier pour être en mesure d'aviser et tenir les citoyens informés;
- ÉNERGIR donne une garantie de 5 ans sur la qualité de la structure des chemins liés aux travaux et que s'il y a affaissement des chemins durant cette période, ÉNERGIR s'engage à payer tous les frais associés à la réparation de l'infrastructure;
- ÉNERGIR dépose un rapport d'ingénierie sur l'impact des travaux sur nos chemins durant les travaux, à ses frais;
- ÉNERGIR accepte la surveillance périodique des travaux par un ingénieur, choisi par la municipalité, mais payable par ÉNERGIR;
- ÉNERGIR installe des indicateurs sur les bords du chemin indiquant l'emplacement du pipeline;
- ÉNERGIR s'engage à donner une assistance immédiate, en cas de bris.

2018-217 VILLE DE RICHMOND – DEMANDE DE COLLABORATION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE MENANT À UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR PARTICIPER À CE PROJET

- ATTENDU QUE** le pôle du développement économique et commercial de la grande région de Richmond est constitué par la Ville de Richmond, du Canton de Cleveland et du Canton de Melbourne;

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

 Paraphes du maire
 Paraphes de la directrice générale

- ATTENDU QUE** cette collaboration englobera la priorisation, le développement et la mise en œuvre du projet d'implantation de fibre optique pour desservir tous les citoyens de la grande région de Richmond;
- ATTENDU QUE** la Ville de Richmond souhaite réaliser une étude de positionnement stratégique pour son développement économique et commercial;
- ATTENDU QUE** la Ville de Richmond souhaite la présence d'un membre du conseil municipal du Canton de Cleveland pour siéger au sein d'un comité de travail qui sera mis sur pied afin de mener à bien l'étude;
- ATTENDU QUE** la Ville de Richmond ne sollicite aucune demande financière pour la réalisation de l'étude;
- ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland est favorable à la réalisation de l'étude et d'accord pour déléguer un(e) élu(e) ;
- ATTENDU QU'** il n'y a aucune demande d'implication monétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement par les conseillers que le préambule fasse partie intégrante de la présente;

Que la Municipalité du Canton de Cleveland fasse connaître son appui à la Ville de Richmond pour la réalisation d'une étude de positionnement stratégique;

et, qu'elle délègue le maire Herman Herbers pour siéger sur le comité de suivi.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers est absent.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions au public a été allouée.

Il y a eu l'intervention de messieurs Charles Hodge et Marcel St-Pierre sur les points suivants :

- Internet haute vitesse
- Parc industriel à Cleveland
- Gaz naturel

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



2018-218 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger et résolu que la séance soit levée à 20h42.

Herman Herbers, Maire

Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT 2018-11

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland aux termes des résolutions, adoptée lors de l'assemblée du 5 novembre 2018.

À Canton de Cleveland, ce 6e jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit.

Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 6e jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit.

Herman Herbers, Maire